

R. — Tout en rendant hommage aux intentions de ceux qui donnent ce conseil, nous répondons que cette pratique est abusive.

Il n'y a pas trace dans le Décret, qui donne pourtant des règles très précises pour la communion fréquente et quotidienne. Or "l'Eglise ne donne à personne la mission de compléter sa législation. Elle n'ignore point les prétendus inconvénients auxquels on veut obvier ou remédier et elle dit cependant à tout fidèle de bonne volonté : "Communiez chaque jour", sans jamais ajouter : omettez un jour par semaine ! L'abus devient plus grand quand on inflige à toute une communauté une abstention qui devrait être justifiée par des motifs individuels et qui même alors pourrait rarement se justifier.

"Le Décret défend de priver les âmes, même une seule fois, de la communion qu'elles pourraient faire en état de grâce et avec droite intention. Leur infliger cette privation, c'est leur causer un dommage inappréciable, la perte des grâces sacramentelles, supérieures à leurs bonnes œuvres et les plus puissantes pour provoquer ces œuvres bonnes.

"Quelques-uns ont cru trouver une raison en faveur de leur pratique abusive dans le Décret qui dispense de la confession hebdomadaire pour le gain des indulgences, les fidèles qui communient chaque jour, alors même qu'ils omettraient une ou deux communions par semaine. Ce texte ne conseille ou n'approuve nullement l'abstention ; il n'a qu'une portée, c'est d'étendre les faveurs par lesquelles l'Eglise encourage la communion quotidienne, même aux personnes qui, pour divers motifs, fondés ou non, n'auraient pu la faire strictement chaque jour.

"D'autres ont mis en avant la liberté des âmes mieux garantie là où cette abstention devient d'usage général. Les raisons signalées plus haut interdisent de la garantir de cette manière. Par bonheur les moyens ne manquent pas de la mettre en sûreté, et ils sont pratiqués avec avantage dans beaucoup de communautés. Rappelons les principaux : faciliter le plus possible l'accès du confesseur ; ne pas mêler les questions de conscience et de fréquentation des sacrements ; éviter toute allusion personnelle par rapport à celle-ci ; n'en parler en public que pour exposer la doctrine ; habituer les personnes qui